



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 16 octobre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Metz Métropole
Direction de la Mobilité et des espaces Publics
Pole Mobilité Transport
11 Boulevard de la solidarité
Harmony Park
57 070 Metz

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration concernant le projet d'aménagement d'une voie verte
Commune de Marly et Metz Magny
Courrier d'acceptation immédiate

Ref : Y:\Dossiers instruits_en cours\EP\MARLY

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Aménagement d'une voie verte entre Metz Magny et Marly**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 9 octobre 2018
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57 - 2018 - 00439
- Dossier réalisé par : Metz Métropole

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Metz et Marly où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER